



Poste n°2025-020

Technicien(ne) d'encadrement de secteur (H/F)

Secteur Nord

1. Conditions d'accès

Poste de catégorie B ouvert aux personnels titulaires de la fonction publique d'État ou de la fonction publique territoriale ou hospitalière (par voie de détachement) ou aux contractuels ayant de l'expérience dans les fonctions de management et d'encadrement d'équipe.

2. Préambule

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement. La création du Parc national se situe dans une continuité historique de politiques pour la gestion des hauts de l'île. Elle répond à la volonté de préserver un environnement remarquable, en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco. Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public du parc national de la Réunion doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national approuvée par décret le 21 janvier 2014, en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires. Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financier de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et quatre services techniques
- et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

3. Nature de l'activité

Sous l'autorité du Responsable de secteur d'affectation, le/la technicien(ne) d'encadrement exerce au sein d'une unité territoriale qui a vocation à connaître finement son territoire d'intervention (usages, usagers) pour alimenter les stratégies de l'établissement et pour mettre en œuvre de manière opérationnelle le plan d'action de la charte du parc national sur le terrain.

Ainsi le/la technicien(ne) d'encadrement met en œuvre à l'échelle du secteur, les stratégies de l'établissement dans les domaines impliquant des missions de terrain :

A ce titre Il/elle organise, coordonne et suit au quotidien les interventions des équipes de terrain du secteur. Il/elle crée les conditions de la mise en œuvre des actions techniques prévues dans la programmation, dans le respect de la réglementation, de consignes de sécurité, dans un objectif de

respect de la qualité et des délais des opérations. Interface opérationnelle entre le terrain et les pilotes territoriaux de la cellule de gestion du secteur il/elle participe à l'atteinte des objectifs de conservation du Parc national en accompagnant les agents de terrain du secteur dans la bonne réalisation de leur mission.

Le/la technicien(ne) d'encadrement est assermenté(e) et commissionné(e) pour faire respecter la réglementation du parc et le code de l'environnement (fonction de police de la nature) ainsi que certaines autres législations (code forestier, code pénal...).

Ses activités portent sur les thématiques principales suivantes :

- la connaissance des territoires comprenant la collecte des informations et des données sur l'état des espèces, des habitats naturels, des sites naturels et culturels ;
- la mise en œuvre des actions de restauration des milieux (diagnostic sur le terrain, intervention, suivi) ;
- les actions de sensibilisation et d'information auprès des publics (scolaires, grand public, professionnels, etc.)
- l'instruction et le suivi des autorisations délivrées par le parc ;
- la surveillance des territoires avec des activités de police de l'environnement définies dans le cadre de la Stratégie de police de l'Etablissement.

Dans ce cadre, il/elle assure l'encadrement fonctionnel des agents de terrain (5), l'animation et la coordination globale des domaines sous sa responsabilité, la supervision technique et administrative des activités de terrain. Il assure ainsi le rôle de référent de sécurité lors des missions de terrain des agents technique et s'assure de la capacité des agents techniques à réaliser la mission confiée.

Activités principales :

3.1 Participation à la gestion du secteur et au fonctionnement de l'établissement

- Participer activement à la gestion logistique du service en lien avec le responsable de secteur.
- Sur ses domaines d'activité, participer à l'élaboration et au suivi de la stratégie à l'échelle du secteur ou dans le cadre de groupes de travail en testant des méthodes de travail, et en proposant les ajustements nécessaires au vu de l'évolution du contexte.
- Assurer un rôle de correspondant direct auprès des homologues des autres secteurs sur ses domaines d'activités.
- Conduit des opérations en propre

3.2 Encadrement des missions de terrain

- Planifier, organiser et coordonner l'activité de terrain du secteur en lien avec le Responsable de secteur.
- Piloter les ressources supplémentaires affectées à l'activité de terrain du secteur notamment relatives au travail saisonnier
- Assurer la bonne organisation technique des actions de terrain et veiller à l'atteinte des objectifs dans les domaines de responsabilité définis.
- Assurer la gestion logistique, le suivi administratif de 1^{er} niveau et la gestion du temps de travail pour l'activité de terrain (frais, véhicules).
- Veiller à la restitution des missions auprès du responsable direct de la mission

Le technicien d'encadrement peut participer si besoin à l'ensemble des activités de terrain et s'appuie sur des référents parmi les agents de terrain du secteur, tout en conservant le pilotage général



Parc national de La Réunion

(quantitatif/qualitatif).

3.3 Surveillance des territoires et gestion des activités

- Participe à l'instruction des demandes d'autorisations et d'avis pour les activités en cœur de parc (pour des travaux, manifestation sportives, survol, tournage, travaux de recherche scientifique, ...) : accompagnement des pétitionnaires, pré instruction des demandes en lien étroit avec les autres services de l'établissement (préservation des patrimoines et appui à l'aménagement), suivi des opérations, police administrative
- Participer à l'élaboration et planifier la mise en œuvre du plan de contrôle de Police sur le secteur.
- Assurer le rôle de tuteur des engagés service civique (ambassadeurs du patrimoine mondial) dans le cadre du dispositif saisonnier de sensibilisation au risque feux de forêt

3.4 Missions transversales

- Peut piloter une ou plusieurs missions transversales à l'échelle de l'établissement, en fonction de son profil (ex : dispositif ambassadeurs du patrimoine mondial sensibilisation/surveillance feux de forêt, police, signalétique, manifestations publiques, sécurité montagne)

4. Relations hiérarchiques et fonctionnelles

Le/la technicien(ne) d'encadrement est placé(e) sous l'autorité hiérarchique du Responsable de secteur.

Il/elle travaille en lien fonctionnel avec les autres services de l'Etablissement, sur les sujets transversaux et stratégiques pour l'Etablissement.

En tant qu'Inspecteur de l'Environnement, chargé(e) de missions de police judiciaire définies par la loi, il/elle exerce ces missions sous l'autorité du Procureur de la République.

5. Compétences et aptitudes requises

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none"> -Connaissance fine du territoire, des enjeux environnementaux, du contexte socio-économique -Connaissance du patrimoine naturel et culturel réunionnais et de leurs enjeux -Compétences naturalistes (faune, flore, milieu, espèces rares) appréciées -Connaissance du contexte institutionnel et réglementaire des espaces protégés - Bonne connaissance du contexte institutionnel local - Connaissance de l'administration publique - Capacité à mobiliser, à sensibiliser et à vulgariser des connaissances techniques Protocoles de suivis scientifiques du Parc -Une expérience de la police de l'environnement et autres codes couvrant le champ de commissionnement serait appréciée -Connaissances générales en analyse et de synthèse -Connaissances générales en méthodes de gestion et de suivi 	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité et expérience de management et de coordination de groupe, à fédérer une équipe -Aptitude à la prise de décision -Appliquer les normes, procédures et règles -Animer et mobiliser des réseaux de partenaires - Bonne capacité physique - Technique de médiation /gestion des situations difficiles/ défense pour les missions de police - Aisance rédactionnelle et qualité d'expression écrite et orale - Maîtrise des outils courants de bureautique, web, SIG 	<ul style="list-style-type: none"> - Aptitude à porter les valeurs de la structure -Dynamisme, autonomie, esprit d'initiative - Leadership - Rigueur - Réactivité - Goût pour le travail en équipe - Sens de l'écoute - Sens de l'écoute, de médiation et pédagogie - Forte capacité relationnelle - Compréhension des contraintes des acteurs du territoire - Compréhension du créole appréciée.

6. Conditions et moyens d'exercice

- Être autonome et disponible (y compris ponctuellement le week-end ou la nuit) ;
- Dans le cas où le/la candidat(e) retenu(e) n'était pas Inspecteur de l'Environnement (assermenté), l'Etablissement prévoit de le/la former.
- Permis B indispensable.

7. Localisation du poste

Résidence administrative : Secteur Nord à Saint Denis (Bellepierre puis à la Providence à partir de mi 2026).

Des déplacements fréquents ont lieu principalement, sur l'ensemble des communes du secteur d'affectation : La Possession, Saint-Denis, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-André, Salazie.



8. Conditions de rémunération

Pour les candidats fonctionnaires : selon dernière situation statutaire

Pour les candidats contractuels : selon conditions de reprise d'ancienneté prévues au décret n°2016-1697 (sur présentation de justificatifs d'emploi) et de classement sur la grille de rémunération des personnels d'application.

9. Modalités de dépôt des candidatures

Pour les fonctionnaires :

- lettre de motivation
- curriculum vitae
- trois derniers compte rendu d'évaluation

Pour les contractuels :

- lettre de motivation
- curriculum vitae

La date de disponibilité devra être préciser dans la candidature.

Les dossiers de candidatures sont à adresser **par courriel**, avec demande d'accusé de réception, à l'adresse : contact-rh@reunion-parcnational.fr

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au lundi 3 novembre 2025

La date des entretiens sera fixée dans la semaine du 10 novembre 2025

La date de prise de poste est souhaitée au 1er décembre 2025

Personnes à contacter pour informations :

- Secrétaire générale adjointe - Responsable RH: kelly.dupuis@reunion-parcnational.fr
- Responsable du secteur Nord : christian.beillevaire@reunion-parcnational.fr